



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PS/04/01/2024-04-29

ORANGE SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de Monsieur Vincent Lecerf
Directeur Exécutif des Ressources Humaines

Paris, le 29 avril 2024

Objet : demande de négociation urgente d'un avenant à l'accord PERCOL

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Le Conseil de Surveillance du PERCOL est dans une situation de blocage et les enjeux sont importants.

Il s'agit en effet de maintenir le label ISR (Investissement Socialement Responsable), dont les exigences ont évolué dans le cadre de la Loi Partage de la Valeur, pour le fonds monétaire en euros. Perdre ce label serait malvenu pour le 1er PERCOL de France, alors qu'Orange, en premier lieu par la voix de sa Directrice Générale Madame Christel Heydemann, rappelle régulièrement les engagements de notre Groupe en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale. Les personnels sont par ailleurs de plus en plus demandeurs d'une épargne salariale compatible avec ces enjeux RSE.

Lors du Conseil de Surveillance du PERCOL le 21 avril dernier, Amundi a recommandé (solution A dans le document joint) de passer par la labellisation CIES, qui permet de maintenir le label ISR. La solution alternative B pose le problème d'un calendrier risqué, en lien notamment avec des incertitudes sur les exigences du nouveau référentiel, et sur la pérennité de ladite solution.

La labellisation CIES offre en revanche une solution pérenne en matière d'ISR. Elle nécessite que les représentants des personnels constituent les 2/3 du Conseil de Surveillance, actuellement composé à 50/50 de représentants de la Direction et de représentants des personnels.

Le Conseil de surveillance ne peut pas "s'auto-prononcer" sur sa composition. Seule la négociation d'un avenant à l'accord PERCOL avec les organisations syndicales représentatives permet de modifier cette composition, qui permettra ensuite de s'engager rapidement dans le processus de labellisation CIES.

La CFE-CGC Orange vous demande donc d'ouvrir rapidement la négociation d'un avenant à l'accord PERCOL, qui permettra de sortir du blocage, de se mettre en conformité avec la Loi Partage de la Valeur, d'avoir un PERCOL en accord avec les valeurs prônées par Orange, et tourné vers la modernité.

Patrice Seurin

Délégué Syndical Central

Hélène Marcy

Vice-Présidente de la CFE-CGC